



## La BEI soutient la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'énergie

Les activités de la BEI dans le secteur énergétique concourent à la réalisation d'objectifs prioritaires de l'UE, notamment :

- la viabilité environnementale – réduction des incidences négatives de la production et de la consommation d'énergie sur l'environnement naturel, en particulier par une diminution des émissions de CO<sub>2</sub>, mais également par la promotion des énergies propres en général ;
- la compétitivité de l'approvisionnement énergétique – facteur primordial pour le développement économique de l'Union européenne, étant donné la place centrale que l'énergie occupe dans l'économie moderne ;
- la sûreté de l'approvisionnement – par la diversification des sources d'énergie et l'accroissement de la part des sources internes dans l'approvisionnement énergétique global de l'Union.

Le plan d'action « énergie et climat » de l'UE, adopté en avril 2009, définit l'approche stratégique mise en œuvre par l'Union en vue de réaliser les objectifs susmentionnés. Il comporte toute une série de propositions relatives à la législation et aux politiques de l'Union destinées à lutter contre les changements climatiques, à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ainsi qu'à sécuriser les sources d'énergie de l'Europe pour l'après-2020. Dans ce cadre, l'UE s'est engagée à réduire, d'ici à 2020<sup>1</sup>, ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990, à porter impérativement à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie de l'UE et à 10 % au minimum celle des biocarburants dans la consommation d'essence et de gazole destinés au transport. Elle a par ailleurs souligné la nécessité de réduire de 20 % la consommation énergétique par rapport aux projections du scénario de base établies pour 2020.

Dans ce contexte, la BEI a fait de l'énergie l'un de ses objectifs prioritaires et a considérablement renforcé ses prêts dans ce secteur, lesquels n'ont cessé d'augmenter au fil des ans, atteignant ainsi 10,2 milliards d'EUR en 2008 et 14,8 milliards d'EUR en 2009.

La Banque concentre son activité de prêt dans le secteur de l'énergie sur les domaines prioritaires suivants : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la recherche-développement et l'innovation (RDI) en matière énergétique, la sûreté et la diversification de l'approvisionnement (y compris les réseaux transeuropéens d'énergie). Les prêts de la BEI dans le secteur de l'énergie visent à la fois à appuyer des projets viables sur le plan de l'environnement à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières de l'Union européenne et à contribuer à sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'UE. La Banque a intégré la question des changements climatiques dans l'ensemble de ses activités. Elle soutient tout particulièrement les projets relatifs aux énergies propres et à l'efficacité énergétique.

En 2009, la BEI a prêté 4,2 milliards d'EUR à l'appui de projets d'énergie renouvelable (2,2 milliards d'EUR en 2008). Depuis 2005, la part des prêts BEI à l'appui de projets portant sur les énergies renouvelables est passée de 43 % à plus de 70 % de l'ensemble de ses prêts en faveur de la production d'énergie. Par ailleurs, bien qu'elle limite normalement à 50 % la part de son financement des projets, la Banque peut envisager de relever ce pourcentage (jusqu'à 75 %) lorsqu'il s'agit de projets relatifs aux énergies renouvelables et d'investissements contribuant de manière appréciable à l'efficacité énergétique.

<sup>1</sup> Suite à l'adoption d'un nouvel accord lors de la 15<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Copenhague en décembre 2009, les objectifs d'émissions pour l'après-2020, tout comme les questions importantes restées en suspens concernant le régime post-Kyoto, feront sans doute l'objet de décisions ultérieures que les parties à la Conférence devraient prendre dans le courant de l'année 2010.



Le soutien de la Banque au développement des énergies renouvelables a été largement salué, comme en attestent les distinctions qui lui ont été attribuées en 2009. Elle s'est ainsi vu conférer les titres de « Prêteur de l'année 2009 pour les énergies renouvelables »<sup>2</sup>, de « Meilleure centrale de financement pour les énergies renouvelables en Europe »<sup>3</sup> et « d'Institution de financement multilatérale de l'année »<sup>4</sup>. Certains projets financés par la Banque se sont aussi vu décerner des prix par des magazines et des éditeurs spécialisés de renom<sup>5</sup>.

En outre, les prêts BEI au secteur de l'efficacité énergétique ont également doublé par rapport au niveau de 2008, atteignant 1,5 milliard d'EUR en 2009. Cette activité de prêt a été complétée par une série d'initiatives prises par la Banque avec d'autres institutions, la Commission européenne notamment, visant à promouvoir l'efficacité énergétique par l'assistance technique à la préparation des projets.

Les réseaux de distribution d'électricité et les infrastructures de transport et de stockage du gaz naturel continuent de bénéficier de l'activité de prêt de la BEI, contribuant ainsi à la diversification et à la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'UE. En 2009, une large part des prêts de la BEI dans le secteur de l'énergie a été consacrée aux réseaux d'électricité (34 %) et aux infrastructures de transport du gaz naturel (11 %). La Banque a réduit la part de ses financements destinés à la production d'hydrocarbures, lesquels ne représentent depuis 2005 que moins de 1 % des prêts BEI dans le domaine de l'énergie. De plus, en ce qui concerne le secteur des raffineries, les financements de la Banque se concentrent sur les projets relatifs à l'efficacité énergétique et sur les projets d'installations de conversion. Toute augmentation de capacité au sein de l'Union européenne est exclue. La Banque a également adopté une approche plus sélective en matière de financement de projets de production d'électricité à fortes émissions de carbone. Ainsi, les centrales électriques alimentées au charbon ou au lignite ne peuvent bénéficier d'un financement que si elles remplacent des centrales existantes, mettent en œuvre les meilleures techniques disponibles, remplissent toutes les conditions requises pour l'installation future d'un dispositif de captage du CO<sub>2</sub> et permettent de réduire d'au moins 20 % l'intensité en carbone de la production d'électricité.

## Évolution récente

La BEI collabore étroitement avec la Commission européenne en vue d'accélérer le passage de l'UE à une économie à faible intensité de carbone, notamment dans le cadre du *plan stratégique européen pour les technologies énergétiques* (« plan SET »), conçu pour accélérer le déploiement de technologies rentables et à faible intensité de carbone. À cet égard, la Banque met de plus en plus l'accent sur les nouvelles technologies comme le captage et le stockage du dioxyde de carbone et s'emploie, avec la Commission, à soutenir les mécanismes comportant des programmes de démonstration.

La BEI a également renforcé ses activités à l'appui des programmes relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables mis en place par des collectivités locales et régionales (Région Poitou-Charentes, provinces de Barcelone et de Milan, Paris...), notamment dans le cadre de la *Convention des maires*. Cette initiative a été lancée en février 2009 et cible principalement les bâtiments publics, l'éclairage public et les transports publics propres. La Banque participe à cette initiative en octroyant des prêts plus nombreux en faveur de projets d'environnement urbain contribuant à développer le potentiel en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, ainsi qu'en gérant un mécanisme d'élaboration des projets (*Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux – ELENA*). Doté d'un budget de 15 millions d'EUR géré par la BEI, ELENA facilite la préparation des programmes d'investissement de grande dimension dans le domaine de l'énergie durable proposés par des villes et des régions, et susceptibles d'être par ailleurs admissibles à un cofinancement de la BEI.

<sup>2</sup> Prix décerné par Euromoney et Ernst & Young.

<sup>3</sup> Prix décerné par Environmental Finance Magazine.

<sup>4</sup> Prix décerné par PFI (Project Finance International).

<sup>5</sup> Citons notamment le projet *Osmaniye wind farm*, qui s'est vu décerner le titre de « Meilleur projet de l'année en matière de parcs éoliens terrestres » par Euromoney et le projet *Belwind*, qui s'est vu conférer le titre de « Meilleur projet électrique de l'année » par les revues Environmental Finance Magazine et PFI.



En dehors de l'UE, la BEI gère depuis 2007 un *mécanisme pluriannuel de 3 milliards d'EUR* financé sur ses ressources propres et qui vise à accorder dans les pays du voisinage, dans les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), en Afrique du Sud et dans les pays ALA (Amérique latine et Asie) des prêts permettant de promouvoir une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr. Le mécanisme restera en vigueur jusqu'à la fin de 2013.

Afin de promouvoir les investissements des entreprises et des particuliers dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, la BEI a mis en place le *South East Europe Energy Efficiency Fund* (SE4F) en collaboration avec d'autres institutions financières et avec la Commission européenne. Ce nouveau fonds réalisera des investissements en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, au Kosovo (tel que défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies), au Monténégro, en Serbie et en Turquie. On estime que le Fonds visera dans un premier temps les investissements portant sur des projets ayant trait à l'efficacité énergétique pour ce qui concerne les secteurs du logement et des petites et moyennes entreprises, en attendant la constitution d'une réserve de projets axés sur les énergies renouvelables (installations hydro-électriques de petite taille, par exemple). La taille du Fonds, doté d'un capital initial de 95 millions d'EUR, devrait être portée à 400 millions d'EUR dans les quatre ou cinq années à venir grâce à la mobilisation de ressources supplémentaires auprès d'investisseurs publics et privés.

La BEI a également pris une part active à la création du *plan solaire méditerranéen* (PSM). La Banque soutient le PSM au travers de toute une série d'instruments (prêts, apports de fonds propres et de quasi-fonds propres, notamment) et coordonne les aspects financiers du plan. Elle dispense en outre une assistance technique à l'élaboration des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, notamment dans les pays de la FEMIP<sup>6</sup>.

Par ailleurs, la Banque a contribué à la mise en place du Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (*Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund – GEEREF*), géré par le Groupe BEI. Le GEEREF investit à l'échelle mondiale au travers de fonds régionaux dans des projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les pays en développement et les économies en transition. Il a vocation à accélérer le transfert, la mise au point et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement dans les régions les plus démunies de la planète. Il a déjà investi dans des fonds consacrés à l'Afrique australe et à l'Asie.

La Banque s'est engagée à développer les marchés du carbone pour aider les entreprises et les États membres à respecter les obligations qui leur incombent vis-à-vis de l'Union européenne et de la communauté internationale en matière de réduction d'émissions et à promouvoir des technologies plus propres. Dans ce contexte, elle a mis en place six *fonds carbone* en collaboration avec de grandes institutions financières telles que la BERD, la Banque mondiale et la KfW. En mai 2009, la BEI et la KfW ont lancé la deuxième tranche de leur programme conjoint d'achat de crédits carbone, admissibles tant avant qu'après 2012.

S'étant engagée à améliorer la performance de ses activités en termes de respect du climat, la BEI a entrepris de réaliser une étude pilote lui permettant d'évaluer à la fois sa *propre empreinte carbone* et celle des projets qu'elle finance. L'objectif de cette dernière initiative est de mettre au point une méthodologie lui permettant de rendre compte des incidences de ses activités sur les changements climatiques, et aussi, le cas échéant, de prendre des décisions de financement mieux fondées. Les conclusions de cette étude serviront à rédiger une proposition portant sur un système global de mesure et d'information à mettre en œuvre en 2010. Par ailleurs, la BEI a approuvé l'inclusion d'un indicateur de performance climatique dans son Plan d'activité afin d'évaluer la contribution des projets qu'elle finance à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets. La Banque utilise ce nouvel indicateur depuis le 1er janvier 2010.

<sup>6</sup> Algérie, Égypte, Gaza et Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie.



## Quelques exemples de projets financés en 2009

**Belgique** : la BEI a prêté 300 millions d'EUR pour appuyer la construction et l'exploitation de la première phase d'un parc éolien en mer d'une capacité de production de 330 MW, situé sur le banc de sable Bligh Bank en mer du Nord, à 46 km au large de la côte belge. Belwind sera le plus grand parc éolien marin d'Europe ; il contribuera à la réalisation de l'objectif que s'est fixé la Belgique de porter à 6 % la part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables. La construction du parc éolien devrait être achevée au début de 2011. Ce projet s'est en outre vu décerner le prix du « Meilleur projet électrique de l'année 2009 » par les revues Environmental Finance Magazine et PFI (Project Finance International).

**France** : un prêt-cadre de 200 millions d'EUR a été accordé à l'appui d'investissements dans la production d'énergie solaire photovoltaïque en Poitou-Charentes (France). L'opération vise à aider la région à mener à bien son plan consistant à installer, à hauteur d'une capacité de 65 MW, des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics, industriels et commerciaux, ainsi que sur des terrains agricoles, entre 2009 et 2012.

**Irlande** : un prêt de 300 millions d'EUR a été octroyé à EirGrid pour la réalisation d'une liaison par câble à courant continu haute tension entre l'Irlande et la Grande-Bretagne. La capacité prévisionnelle du projet se situe dans une fourchette de 450-650 MW, pour une longueur de câble de 256 km dont une portion de 185 km sous la mer. Le projet contribuera à renforcer la sûreté de l'approvisionnement en électricité et stimulera le développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ; il favorisera la concurrence en rattachant le marché irlandais de l'électricité au reste de l'Europe.

**Vanuatu** : la BEI a prêté 4,3 millions d'EUR à l'appui de la construction d'un parc éolien d'une capacité de 2,75 MW sur l'île d'Éfaté, au Vanuatu. Ce parc éolien, qui devrait servir de référence pour d'autres îles de la région, est réalisé par Unelco Vanuatu Ltd, une filiale du groupe GDF-Suez. Il se compose de dix éoliennes identiques de 55 mètres de haut, conçues pour pouvoir être basculées au sol au moyen d'un treuil pour les opérations de maintenance ou pour éviter les dégâts causés par le vent en cas de cyclone tropical. La construction de ce parc marque une étape importante vers une diversification de l'alimentation en électricité et une réduction de la dépendance du pays à l'égard des importations coûteuses de combustibles fossiles. Par ailleurs, on a veillé tout particulièrement à ce qu'aucune zone naturelle protégée ou d'importance culturelle ne soit touchée par le projet, et à limiter le risque de collision d'oiseaux avec les éoliennes.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI [www.bei.org](http://www.bei.org)

### Contacts pour la presse :

Secrétariat du Bureau de presse

email : [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org) ; tél. : (+352) 43 79 – 21000 ; fax : (+352) 43 79 – 61000

### Questions générales :

Bureau d'information de la BEI

email : [info@bei.org](mailto:info@bei.org) ; tél. : (+352) 43 79 – 22000 ; fax : (+352) 43 79 – 62000